



Un dans probleme construction

Par **oumeddour**, le **01/10/2010** à **17:37**

Bonjour,
Maitre,

Le 11/03/2010 j'ai signé un acte de réservation pour l'achat d'un pavillon de type F4 en VEFA(vente en futur achèvement) avec une agence immobilière qui s'appelle MGI, lors de la signature à l'agence l'agent immobilier avec sans assistant technique ont fait l'aménagement du pavillon sur plan en notre présence ils ont fait des modification ,ils ont mentionné les surfaces des pièces comme vous pouvez le constater sur le plan de réservation 3 chambres à l'étage avec 13,60m² pour la chambre 1, et 11m² la chambre 2et 9,01m² pour la chambre 1.....ex, deplus elle m'a fait plusieurs promesse pour l'aménagement de l'intérieur en me promettons de les rajouté sur le déceptif , on m'a dit que je pourrai passé à leur agence pour faire ou rajouter des modifications si je voulais, donc moi j'ai aménagé l'intérieur du pavillon ce jour la, en se basant sur ces surfaces, l'agent immobilier a envoyé ce contrat au notaire que lui me l'a transmis avec Recommandée avec accusé de réception en double exemplaire. Entre temps je suis repassé à l'agence pour demander qu'on me rajoute des impostes vitrés et quelques petites travaux supplémentaires voir les plans modifies. L'agent immobilier après avoir noté ces travaux supplémentaires m'a demandé de noter sur le plan (bon pour modification et signer) ce que j'ai fait sans vérifier et regarder le plan en pensant qu'il s'agissait du plan de réservation. et elle a envoyé cela au notaire sans me faire une copie ou même recevoir ces plans avec un recommandée de la part du notaire, sachant que le promoteur ne les a pas signé, il ne savait pas qu'il y avait des modification, il ne reconnais pas ces plans modifies donc il ne doit pas reconnaitre ma signature sur ce plan (voir sa lettre ci-joint envoyé au notaire, suite à une réclamation que j'ai faite au notaire pour demander le paiement de mes loyers suite au retard dans les travaux°. et que je me déplace tous les jours pour amener mes enfants à leurs nouvelle école)

Lors de notre passage chez le notaire fin juin 2010 la signature de l'acte n'a pas duré plus de

20mn donc on pas eu le temps de lire le descriptif et le vérifier ni vérifier les plans en général.

La date de livraison du pavillon était prévu le 30/08/2010 deux mois après la signature de l'acte, cela n'est pas le cas car les travaux ne sont pas encore terminés à l'intérieur et l'extérieur bref;

En début septembre je suis repassé sur le chantier pour faire le point avec le promoteur, ce jour l